

ASSEMBLEE NATIONALE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES SERVICES LEGISLATIFS



REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple - Un But - Une Foi

Déclaration sur les négociations D'Alger

Les régions nord du pays ont été pendant plusieurs années de foyers d'insécurité liés au terrorisme, au narcotrafic, au djihadisme et au banditisme récurrent. Les gouvernements successifs se sont investis pour apporter de solutions au phénomène.

Le Pacte national du 11 avril 1992, la flamme de la paix du 27 mars 1997 à Tombouctou, l'Accord d'Alger du 04 Juillet 2006, l'Accord préliminaire à l'élection Présidentielle et aux pourparlers inclusifs de paix au Mali du 18 juin 2013 sont des éléments de manifestation de la volonté politique des Gouvernements de la République du Mali d'asseoir un Etat républicain, un Etat de droit et de démocratie pluraliste pour tous les fils et filles de ce pays.

Les négociations d'Alger qui ont débuté en juillet 2014 et dont la seconde phase est en cours depuis le 7 septembre doivent pérenniser les acquis et restaurer la paix, approfondir la décentralisation et relancer les activités liées au développement durable du pays.

L'Assemblée nationale du Mali,

- Profondément préoccupée par la volonté des groupes armés notamment le MNLA, le HCUA, partie aux négociations d'Alger, de vouloir un statut spécifique aux régions du pays ;
- Prenant acte des clauses contenues dans l'Accord préliminaire à l'élection Présidentielle et aux pourparlers inclusifs de paix au Mali, signé en juin 2013 à Ouagadougou entre le gouvernement et les groupes armés ;
- Considérant les différentes résolutions **2056**, **2071**, **2085** de même que la Résolution **2100** relative à la MINUSMA afin d'aider les autorités maliennes à stabiliser et recouvrer l'intégrité territoriale du Mali ;

- Rappelant le caractère laïc, indivisible et unitaire de la République du Mali proclamé et consacré dans la Constitution du 25 février 1992 ;

Recommande aux différentes parties dans les négociations d'Alger de privilégier la solution pacifique et définitive garantissant l'unité nationale, la laïcité et l'intégrité territoriale du Mali pluriel et démocratique ;

Félicite le Gouvernement et tout le peuple Algérien pour les efforts déployés dans la médiation et la tenue des négociations entre le Gouvernement du Mali et les groupes armés ;

Condamne toute volonté de vouloir créer un statut spécifique aux régions nord du pays, qu'il s'agisse d'autonomie ou de fédéralisme.

Fait et délibéré à Bamako, le 24 septembre 2014

Le Secrétaire de séance

Le Président

Issaka SIDIBE